

COEUR ENTRE-DEUX-MERS

Où passent ces 2,22 € ?

QUINSAC Telle est la somme par habitant, versée par les sept communautés de communes, au Pays. Ce dernier découvre son visage dans le miroir que lui tend l'avenir

GUY LACQUEMENT
g.lacquement@sudouest.fr

Une épaisseur supplémentaire du mille-feuille au rôle indistinct et par conséquent suspect, le Pays, organe de réflexion des élus locaux, est mal connu par les citoyens. En Cœur Entre-deux-Mers, comme ailleurs. Composé d'élus au deuxième ou au troisième degré, il rassemble les délégués des 7 communautés de communes (CDC) qui le composent. Ce n'est pas un cénacle de décision occulte. Pas davantage une instance de financement. C'est un centre d'étude à l'échelle du territoire. Un bon canal pour attirer les subventions.

Orientations

Face au projet de réforme des collectivités locales, cette structure s'interroge sur son avenir et sur sa vraie nature. Trois séminaires, une réunion de bureau et la tenue d'un comité de pilotage, ont déjà dégagé quelques idées.

Le territoire, ses 90 000 habitants et sa position entre la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) et le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Libournais, détermine la légitimité de cette entité distincte. Sa taille et ses frontières naturelles précises, la mettent à l'abri d'une annexion totale ou partielle.

Donc pas de raison d'attendre la fin du processus d'élaboration de la

loi pour réfléchir aux orientations à donner au Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Le 27 à Camarsac

Ce sera encore l'objet d'un nouveau comité de pilotage, le 27 mai au château de Camarsac. Une première décision pourrait intervenir en conseil syndical, le 17 juin. La présentation du plan « Ambitions 2020 » se fera en septembre, lors du dixième anniversaire du Pays Cœur Entre-deux-Mers.

Le troisième séminaire de préparation du document de référence « Ambitions 2020 » se tenait, mardi, à la cave coopérative de Quinsac, haut lieu de l'activité économique du Pays. Ce conclave devait déterminer comment anticiper les changements et les ruptures. Et répondre aux idées reçues qui empêchent de comprendre la fonction et les capacités du pays.

À quoi ça sert ?

Autrement dit, préciser à quoi servent les 2,22 € que les 7 CdC versent, pour chacun de leurs habitants, au Pays, pour assurer son fonctionnement.

Est-ce que le Pays doit se contenter d'être un joyau de la couronne de Bordeaux ? Doit-il devenir un Scot ou un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ?



L'atelier « Idées reçues sur le Pays » a prolongé sa réflexion à la cave coopérative. PHOTOGL.

Le Pays apporte quelque chose au territoire : il est à l'origine des salles polyvalentes de Targon et de sports de Créon. Comme de la zone d'activité du Bos-Plan et des fonds européens. Mais il est vrai que le Pays travaille avec la CdC et reste mystérieux pour la commune. Et, à plus forte raison, pour le citoyen.

Le Pays intervient sur des projets. Il ne vient pas en aide aux communes qui n'ont pas de projets. Le Pays agit en appui des collectivités locales, la population n'a pas connais-

sance des retours qu'il en reçoit. Il appartient aux élus de se doter des outils de leur choix pour accomplir leurs missions. Il appartient au Pays de se changer ou non, en Scot ou en EPCI.

Densification des centres

Se fondre dans les satellites de Bordeaux serait contraire aux tendances dominantes actuellement chez les urbanistes. Ils prônent le retour dans le centre-ville et leur densification. Ceux-ci se sont dépeuplés ces

dernières décennies. Les habitants du Pays font déjà partie du développement économique de la conurbation de Bordeaux. Le Pays est-il trop grand ou assez proche de ses résidents ?

Il a la bonne échelle pour certaines opérations comme la restructuration du petit commerce par exemple.

Telles sont quelques-unes des réflexions qui ont émaillé le troisième séminaire à Quinsac et ses ateliers thématiques.